



ARRETE N°89/2019

Le Maire de Lapoutroie,

- **Vu** les articles L 2213-1 et -2, L 2542-1 à -3 du CGCT,
- **Vu** le Code de la Route,
- **Vu** l'arrêté interministériel relatif à la signalisation routière,
- **Vu** les travaux de raccordement au gaz de l'habitation située au 5, rue des Sorbiers à 68650 LAPOUTROIE,
- **Considérant** qu'il importe de faciliter l'accomplissement de ces travaux tout en réglementant la circulation des véhicules et en maintenant la sécurité des usagers,

ARRETE

Art.1 : Les travaux susvisés auront lieu le jeudi 12 septembre 2019 de 08h00 à 17h00. Ils seront réalisés par l'entreprise GUTH, 1 rue du moulin à OHNENHEIM (67390).

Art.2 : La rue des Sorbiers sera barrée à hauteur du n°5 ; une déviation sera mise en place par la rue des Cerisiers. Par ailleurs le stationnement sera interdit dans cette portion de rue pendant la durée des travaux.

Art.3 : La signalisation résultant des restrictions de circulation exposées ci-dessus sera effectuée conformément aux dispositions de l'arrêté interministériel relatif à la signalisation routière par l'entreprise GUTH.

Art.4 : Le présent arrêté peut être déféré devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Art.5 : Les services techniques communaux, l'entreprise GUTH, Monsieur le commandant de gendarmerie de la Brigade de Lapoutroie sont chargés de l'application du présent arrêté dont une ampliation sera affichée sur le tableau officiel.



Lapoutroie, le 5 septembre 2019

Le Maire,

Jean-Marie MULLER

Certifié exécutoire compte tenu de son affichage le 06/09/2019
Pour le Maire
l'Adjoint délégué



ARRETE N°88/2019

Le Maire de Lapoutroie,

- Vu le Code de la Route
- Vu les articles L 2213-1 et -2, L 2542-1 à -3 du CGCT
- Vu l'arrêté interministériel relatif à la circulation routière,
- Vu les travaux de raccordement au gaz de l'habitation située au 83 rue du Général Dufieux à 68650 LAPOUTROIE
- **Considérant** qu'il importe de faciliter l'accomplissement de ces travaux tout en réglementant la circulation des véhicules et en maintenant la sécurité des usagers,

ARRETE

Art.1 : Les travaux susvisés auront lieu le jeudi 12 septembre 2019 de 08h00 à 17h00. Ils seront réalisés par l'entreprise GUTH, 1 rue du moulin à OHNENHEIM (67390).

Art.2 : La circulation de la rue du Général Dufieux, en amont et en aval des travaux, se fera par sens alterné, réglée par piquets mobiles type K10 ou par feux tricolores de chantier. La vitesse sera limitée à 30km/heure et le stationnement sera interdit dans cette portion de rue pendant la durée des travaux.

Art.3 : La signalisation résultant des restrictions de circulation exposées ci-dessus sera effectuée conformément aux dispositions de l'arrêté interministériel relatif à la signalisation routière par l'entreprise GUTH.

Art.4 : Le présent arrêté peut être déféré devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Art.5 : Le responsable des services techniques, l'entreprise GUTH, la Brigade de gendarmerie de Lapoutroie sont chargés de l'application du présent arrêté dont une ampliation sera affichée sur le tableau officiel.



Lapoutroie, le 04 septembre 2019
Le Maire,

Jean-Marie MULLER.